



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 16 décembre 2024

Président : Madame KOENDERS
Secrétaire de séance : Madame BALSON
Convocation envoyée le 6 décembre 2024

Nombre de membres du Conseil municipal : 59 Nombre de présents participant au vote : 51
Nombre de membres en exercice : 59 Nombre de procurations : 6

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Joël MEKHANTAR	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Denis HAMEAU	Madame Laurence GERBET
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Marie-Odile CHOLLET	Madame Céline RENAUD
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jean-Paul DURAND	Madame Caroline
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Jean-Patrick MASSON	JACQUEMARD
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Bruno DAVID
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Laurent
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Stéphanie VACHEROT	BOURGUIGNAT
Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Claire VUILLEMIN
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Marien LOVICH	Madame Mélanie BALSON	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Kildine BATAILLE	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Delphine BLAYA	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Christophe AVENA	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Philippe THIRION
		Madame Valérie TEISSEIRE
		Monsieur Frédéric FAVERJON

Membres absents :

Monsieur David HAEGY	Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Madame Nora EL MESDADI pouvoir à Madame Kildine BATAILLE
	Madame Stéphanie MODDE pouvoir à Monsieur Olivier MULLER
	Madame Karine HUON-SAVINA pouvoir à Monsieur Patrice CHATEAU
	Madame Elizabeth REVEL pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU

OBJET : CULTURE

Festival international « Les écrans de l'aventure » - Edition 2025 - Convention à conclure entre la Ville, la Guilde Européenne du Raid et la SA Darcy Palace

Le festival du film d'aventures international « Les écrans de l'aventure », a lieu chaque année à Dijon. Il récompense les meilleures productions audiovisuelles françaises et internationales.

Ce festival grand public, qui a enregistré en 2024 pour la 33ème édition, plus de 18 000 entrées, se déroulera du 7 au 12 octobre 2025, dans les salles des complexes cinématographiques l'Olympia et le Darcy. Le public accueilli est composé de professionnels de l'image, de passionnés d'exploration, d'aventures, de voyages et de découvertes. Une vingtaine de films et 6 livres pré-sélectionnés seront en compétition.

Cette année le festival va continuer sa programmation hors les murs avec une soirée à thème, des séances dans les quartiers de la ville pour les scolaires et la mise en place d'ateliers et conférences diverses dans l'espace public, au cœur de nos bibliothèques et au Cellier de Clairvaux.

L'organisation de cette manifestation repose sur un conventionnement renouvelable chaque année. Il convient donc de signer une nouvelle convention avec la Guilde Européenne du Raid, ainsi que la société exploitante des salles de cinéma l'Olympia et le Darcy, précisant les nouvelles modalités d'organisation du festival.

Cette année la participation de la Ville prendra la forme d'une subvention de 90 000 € à la Guilde Européenne du Raid, incluant le prix de la Toison d'Or. La Ville prendra par ailleurs en charge une partie de la logistique du festival.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** le projet de convention à conclure entre la Ville, la Guilde Européenne du Raid et la SA Darcy Palace pour l'organisation de l'édition 2025 du festival international « Les écrans de l'aventure », annexé au rapport, et d'autoriser Madame la Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'accorder** une subvention de 90 000 € à la Guilde Européenne du Raid pour l'organisation de la manifestation et les frais de promotion du festival ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN	POUR : 57	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 6 PROCURATION(S)	

**Mélanie BALSON,
Secrétaire de séance**

**Nathalie KOENDERS,
Maire de Dijon**